



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-64

ASSAINISSEMENT

10 - Modification de la délibération n° 2017-44 en date du 29 mars 2017 relative au lancement de la procédure d'attribution et à la signature du marché public le diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

Date de la convocation : le 21 juin 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Marcel BOYER - Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN

Présents : 48

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Claude BOUYSSOU (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (commune de BOUQUEVAL), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON et Brigitte CARDOT (Commune de Puisseux-en-France), Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Léon ÉDART et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsourt), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt)
Lionel LECUYER (Commune de Vémars), à Alain GOLETTA (Commune de Vémars)

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz)

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20170628-2017-64-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

ASSAINISSEMENT

10 - Modification de la délibération n° 2017-44 en date du 29 mars 2017 relative au lancement de la procédure d'attribution et à la signature du marché public le diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2017-44 du 29 mars 2017, le SIAH lançait la procédure d'attribution du marché public de prestations de service visant à :

- Réaliser le diagnostic des installations d'assainissement de 150 établissements que le SIAH aura sélectionnés ;
- Préconiser toute solution permettant de sécuriser le site au regard des éventuels risques de pollution chronique ou accidentelle ;
- Assister le SIAH dans le suivi des travaux prescrits.

Il était prévu l'attribution du marché public selon la procédure par voie d'appel d'offres ouvert. Or, le montant prévisionnel de ce marché est de 125 000 € HT et doit relever d'une procédure adaptée et non d'un appel d'offres ouvert.

C'est la raison pour laquelle il est demandé au comité syndical de modifier la délibération n° 2017-44, permettant ainsi l'attribution du marché par voie de procédure adaptée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Michèle BACHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2017-44 du 29 mars 2017 de lancement de la procédure d'attribution du marché public de prestations de service visant à réaliser le diagnostic et le suivi des travaux d'installations d'assainissement de 150 établissements,

Vu l'estimation du marché public, portée à 125 000 € HT,

Considérant la nécessité, au regard de ce seuil, de lancer une procédure d'attribution par voie de procédure adaptée et non d'un appel d'offres ouvert,

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 2017-44, permettant ainsi l'attribution du marché par voie de procédure adaptée,

ASSAINISSEMENT

10 - Modification de la délibération n° 2017-44 en date du 29 mars 2017 relative au lancement de la procédure d'attribution et à la signature du marché public le diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Modifie la délibération permettant l'attribution du marché public de prestations de service de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés, par voie de procédure adaptée et non d'Appel d'Offres Ouvert,**
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel de ce marché est de 125 000 € HT,
- 3- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 juin 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.